

Rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité

du 14 septembre 2026

Rapporteur : Johan Martens

DA 068 – 26.09 Crédits budgétaires complémentaires 2026

En accord avec les Chefs de groupe, les différentes demandes de crédits complémentaires 2026 sont traitées dans les commissions ad hoc pour les présenter.

M. MORO, Chef du Service de l'aménagement, présente une demande de crédit complémentaire concernant l'action UNIRESO Senior de CHF 125'000.00. Dans le but de renforcer la mobilité durable en conformité avec le Plan climat cantonal 2030, le Grand Conseil a promulgué une modification de la loi sur les transports publics genevois en août 2024 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Cette modification prévoit une prise en charge par l'État de 50% de l'abonnement annuel UNIRESO pour les bénéficiaires de rentes AVS/AI domiciliés sur le Canton de Genève. En parallèle, la Ville de Vernier a maintenu en 2025 et 2026 sa subvention de CHF 100.00 accordée aux seniors. Ainsi, en cumulant les subventions cantonale et communale, le coût à la charge du senior verniolan s'élève à CHF 100.00/an pour l'achat d'un abonnement UNIRESO annuel, soit CHF 8.35/mois.

En 2025, un recours a été déposé contre la décision du Grand Conseil d'octroyer cette subvention aux juniors et aux seniors. Ce recours ayant été déposé durant la période budgétaire, la Commune a décidé de maintenir sa subvention à CHF 100.00 et son budget de CHF 90'000.00. Mais les dépenses totales se sont élevées à CHF 143'000.00 et ce dépassement a pu être absorbé par le mécanisme comptable F2N2. En effet, le dépassement a été compensé en cumulant les montants à disposition pour les subventions junior et pour les vélos.

Pour 2026, l'action senior rencontrant un vif succès, le budget initial de CHF 90'000.00 ne suffira pas à couvrir l'action senior jusqu'à la fin de l'année 2026 puisque les dépenses atteignent actuellement CHF 175'000.00, d'où la demande de crédit supplémentaire de CHF 125'000.00.

Un commissaire MCG rappelle que les Conseillers municipaux avaient accepté, il y a quelques années, de transférer une partie du budget non dépensé destiné à l'action senior aux juniors. Vu que les abonnements juniors sont maintenant pris en charge par le Canton, serait-il possible de faire la même chose en sens inverse. Elle fait remarquer que le contribuable fournit déjà un gros effort pour accorder une subvention cantonale de CHF 200.00 aux seniors, réduisant ainsi l'abonnement annuel des seniors à CHF 200.00/an, soit CHF 16.00/mois.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, répond qu'un budget important, qui sera supprimé ou diminué dans le cadre de l'élaboration du prochain budget, avait effectivement été budgété pour les abonnements junior de 18 à 25 ans et qu'il n'a pas été dépensé. En 2025 et 2026, la Ville de Vernier a quand même souhaité soutenir les personnes de moins de 25 ans en emploi ne bénéficiant pas de la gratuité cantonale. Le maintien de cette subvention devra être débattu lors du budget 2027.

Un commissaire UDC questionne l'opportunité de cette mesure pour les seniors car un retraité milliardaire aurait droit à la subvention communale en sus des CHF 200.00 octroyés par le Canton. Il reconnaît l'engouement pour les transports publics genevois qu'il attribue à la gratuité. Il se demande pourquoi l'Administration n'a pas anticipé la hausse de la demande des subventions senior alors qu'elle avait déjà dû puiser dans la ligne budgétaire relative aux abonnements juniors, ce qui aurait évité de venir avec une demande de crédit supplémentaire.

M. BUSCHBECK précise qu'au moment du processus budgétaire, la Commune ne savait pas si elle devrait budgéter le même montant qu'en 2024 ou si l'octroi de la subvention cantonale à hauteur de CHF 200.00 allait produire des effets sur la fréquentation. La Commune avait envisagé une légère augmentation mais elle n'avait pas prévu de se retrouver avec un doublement des demandes, à savoir de 800 à 1'800 aînés. La décision de supprimer la subvention communale de CHF 100.00 est une décision politique qui appartient au Conseil municipal

dans le cadre de ses choix budgétaires. Les crédits sont séparés entre les juniors et les seniors, la proposition de crédit supplémentaire permet d'éviter les transferts de fonds d'une ligne budgétaire à une autre.

Un commissaire Socialiste se félicite du succès de cette action, même si elle coûte cher à la Commune. Cela montre que les transports publics sont d'une grande utilité lorsqu'ils deviennent accessibles et cette action s'inscrit dans le transfert modal recherché. Il n'y a pas beaucoup de milliardaires retraités domiciliés à Vernier et qui prennent le bus. Vernier est plutôt une commune périphérique populaire et le plafond maximum de l'AVS ne dépasse pas les CHF 2'500.00.

Un autre commissaire Socialiste fait remarquer que la Commune se trouve dans une situation transitoire, avec un ancien budget dont la partie qui n'a pas été dépensée doit être transférée d'un compte à un autre. À son avis, ce n'est pas une demande de crédit supplémentaire, vu que les budgets prévus pour les juniors n'ont pas été dépensés. Dès lors, il pense qu'il est important de valider cette demande pour assurer une certaine sécurité et continuité de la prestation, notamment par souci d'égalité de traitement. Il suggère d'attendre l'élaboration du budget 2027 pour faire un choix politique et décider si cette prestation doit être reconduite.

Aux demandes de chiffrages d'un **commissaire Le Centre-VL, M. MORO** répond que le budget 2025 était de CHF 90'000.00 pour l'action senior et que les dépenses 2025 se sont élevées à CHF 143'000.00. Le budget 2025 pour l'action junior était de CHF 350'000.00 et il a été utilisé pour mettre en place deux autres actions :

- Junior avec salaire : 14 bénéficiaires en 2025 pour un montant de CHF 1'400.00 ; idem pour 2026 ;
- Jeunes adultes de 25 à 30 ans : soutien à l'acquisition d'un abonnement UNIRESO à hauteur de CHF 100.00 pour un montant total de CHF 100'000.00 en 2025 et de CHF 125'000.00 en 2026.

La Commune étant en régime des 12^{èmes} provisionnels, le budget est donc resté à CHF 350'000.00.

La population verniolane en âge AVS s'élevait à 5'562 personnes en 2024.

Le commissaire Le Centre-VL fait remarquer que la Commune a effectué des dépenses qui n'étaient pas prévues, comme la subvention destinée aux jeunes adultes de 25 à 30 ans. Seule une partie du budget de CHF 350'000.00 a été dépensé en 2026. Comme la Commune a déjà fait une manipulation comptable la dernière fois, pourquoi cette manipulation n'est pas renouvelée ? il n'est pas d'accord de voter un crédit supplémentaire alors que l'action globale, telle qu'elle a été conçue et appliquée, est encore bénéficiaire, excluant que les contribuables paient davantage alors que l'Administration dispose de cet argent. Il est soutenu par un **commissaire MCG**.

M. BUSCHBECK rappelle que l'attribution des budgets est une des prérogatives principales du Conseil municipal. Dans ce sens-là, l'absence de Conseil municipal en 2025 a forcé le Conseil administratif et l'Administration à composer avec les 12^{èmes} provisionnels. Le Conseil administratif rend ce jour la prérogative au Conseil municipal, de choisir s'il veut verser la somme de CHF 100.00 aux aînés de Vernier. Si techniquement le Conseil administratif peut faire une manipulation comptable selon F2N2, il évite le plus possible de passer outre le Conseil municipal dans l'une de ses prérogatives principales, raison pour laquelle les Conseillers municipaux sont consultés.

Un commissaire Vert-e-s rappelle qu'en séance plénière, le Conseil administratif a demandé de poursuivre avec les 12^{èmes} provisionnels en précisant que des demandes de crédits supplémentaires allaient être annoncées en septembre. Dès lors, le processus est clair et suit ce qui a été annoncé. Il espère que les commissaires ne vont pas envoyer un message politique aux aînés en leur refusant la subvention de CHF 100.00. Il est important de continuer avec une telle offre qui rencontre son public.

Un commissaire Le Centre-VL ne comprend pas l'argument de **M. BUSCHBECK** qui prétend avoir redonné une prérogative au Conseil municipal. Il trouve même cette déclaration scandaleuse. Le Conseil administratif dispose de suffisamment d'argent pour couvrir ces deux prestations, et même celle pour les jeunes adultes de moins de 30 ans. Dès lors, pourquoi le Conseil administratif vient demander de l'argent supplémentaire. La manipulation comptable entre les subventions senior et junior effectuée en 2025 peut être reconduite cette année. Il n'est pas d'accord d'aller prendre de l'argent supplémentaire aux contribuables pour ce genre d'exercice, d'autant plus que le fonds pour la mobilité va se retrouver largement bénéficiaire et que rien n'est décidé pour son affectation.

Pour **M. BUSCHBECK** Cette subvention accordée aux seniors ne coûte pas plus cher. Il s'agit simplement de rendre une prérogative au Conseil municipal. C'est effectivement un choix politique. Le Conseil municipal n'a pas pu être consulté sur cette prestation pour le budget 2026, raison pour laquelle cette consultation a lieu dans le cadre des crédits supplémentaires. Si le Conseil municipal considère que les personnes âgées ne doivent pas recevoir CHF 100.00 supplémentaire par rapport à la subvention cantonale, il doit voter en ce sens-là.

Il prend acte que certains commissaires préfèrent une telle manipulation comptable du Conseil administratif à une décision du Conseil municipal.

VOTE :

Acceptons-nous de donner un préavis favorable à la DA 068 – 26.09 Crédits budgétaires complémentaires 2026 ?

7 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LED, 1 PLR) et 5 NON (1 CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 2 UDC)